Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL81_2026-DE

**COMMUNE SAINT ALLOUESTRE**
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**
**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

| **Nombre de conseillers** |
|---|
| En exercice : 15 |
| Présents : 14 |
| Votants : 14 |

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

**Etaient présents** : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

**Absente excusée** : Magali LE GOFF

**Secrétaire de séance** : Sarah LE PEN

## DELIBERATION N° 81-2026 - LOCATION VAISSELLE SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire expose :

Les recettes perçues lors de la location de vaisselle à la salle polyvalente sont versées sur le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Or, les factures d'achat et de remplacement de la vaisselle sont prises en charge par le budget communal.

Il semble donc judicieux de verser ces recettes sur le compte de la commune ; le budget du CCAS étant équilibré par la subvention communale.

Madame la Maire informe que les membres du CCAS ont accepté que les recettes relatives à la location de la vaisselle de la salle polyvalente soient versées au budget communal.

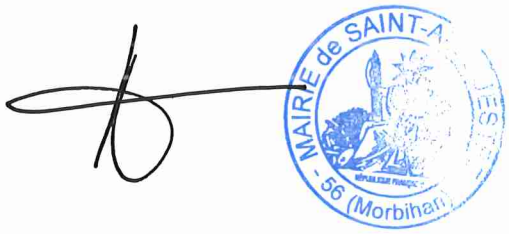
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la décision du CCAS,
- Accepte, par conséquent, de percevoir sur le budget communal les recettes de la location de la vaisselle de la salle polyvalente,
- Décide de maintenir les tarifs fixés préalablement par le CCCAS. A savoir :

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL81_2026-DE

| | Couverts, verres, assiettes... | Saladiers, plats... |
|---|---|---|
| Tranche de 50 personnes | 21 € | 4 € |
| Tranche de 100 personnes | 36 € | 8 € |
| Tranche de 150 personnes | 51 € | 12 € |
| Tranche de 200 personnes | 66 € | 16 € |

**Pour copie conforme,**
**La Maire, Martine AUDIC**




Certifié exécutoire
le
Publié le 05 novembre 2026